



## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Comité de démolition de Napierville du 15 mai 2025 à 19h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                   |                |
|-------------------|----------------|
| - Christine Bleau | - Serge Brault |
| - Mario Dufour    | - David Dumont |
| - Marthe Tardif   | -              |

Formant quorum sous la présidence de la maire, Madame Chantale Pelletier.

### **ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 15 MAI 2025**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2025
3. Démolition D2025-004:207 rue Saint-Jacques
4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

#### **D2025-05-014 Adoption de l'ordre du jour**

##### **Résolution #D2025-05-014 : Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolue à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver l'ordre du jour du comité de démolition ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

#### **D2025-05-015 Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2025**

##### **Résolution #D2025-05-015 : Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2025**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité de démolition tenue le 1<sup>er</sup> mai 2025.

ADOPTÉE

#### **D2025-05-016 Démolition D2025-004:207 rue Saint- Jacques**

##### **Résolution #D2025-05-016 : Démolition D2025-004:207 rue Saint-Jacques**

CONSIDÉRANT QU'une demande de démolition a été formulée par le propriétaire ;

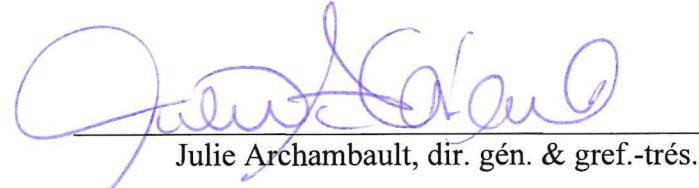
CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.



Julie Archambault, dir. gén. & gref.-trés.

D2025-05-017  
Levée de  
l'assemblée

### Résolution #D2025-05-017 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 19h10.



CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE



ADOPTÉE  
JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET GREFFIÈRE-  
TRÉSORIÈRE